

auxquels ils ont droit d'après le pacte confédératif et, ce qui a fait l'objet d'une discussion, l'accroissement envisagé du nombre de circonscriptions. Un double problème se pose ici. Il semble très injuste, si nous parlons de...

L'hon. M. Pickersgill: Pourrais-je demander à l'honorable représentant de poser de nouveau sa question, le plus clairement possible cette fois, car je ne suis pas sûr d'en avoir bien saisi la portée?

M. Fisher: A l'heure actuelle, au Nouveau-Brunswick...

L'hon. M. Pickersgill: Je suis au courant de la situation. C'est la question que je n'ai pas comprise.

M. Fisher: Si nous augmentons le nombre des circonscriptions, il est évident que ces provinces n'en profiteront aucunement. Elles resteront au même point, du fait qu'un minimum leur est assuré, mais, bien entendu, leur influence relative va diminuer. Je ne m'attendrais pas à ce qu'elles s'y opposent, mais peut-être ont-elles formulé quelques critiques?

L'hon. M. Pickersgill: Eh bien! quel est l'antécédent de «elles»? L'honorable représentant propose-t-il que nous devrions consulter les gouvernements provinciaux au sujet du remaniement de la carte électorale, au sujet de la députation à notre Chambre? Cela me semble être une proposition singulière et je n'avais jamais pensé m'embarquer dans une affaire pareille. Je ne crois pas que nous devrions le faire.

M. Fisher: Ce n'est pas aussi singulier que vous le dites. On a proposé cela dans presque tous les débats sur le remaniement de la carte électorale. Je crois que les sièges du Sénat sont répartis selon les promesses faites aux provinces quand elles se sont jointes à la Confédération. Soyons réalistes. Le ministre sait que l'Île-du-Prince-Édouard considère ceci comme un article de la Confédération.

Or, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, par exemple, a-t-il protesté ou le gouvernement fédéral a-t-il cherché à connaître ses opinions à ce sujet? Ici, je ne songe pas au gouvernement seul, mais aussi à des gens comme le solliciteur général. Voilà un point. Le deuxième s'y rattache.

L'hon. M. Pickersgill: J'aimerais répondre si l'honorable député me le permettait. Sans distinction de parti, je crois que l'Île-du-Prince-Édouard a des représentants très capables à la Chambre et, à mon avis, les élus de cette province à la Chambre peuvent parfaitement parler au nom de l'Île-du-Prince-Édouard. Il ne me viendrait pas à l'esprit de

consulter personne d'autres au sujet de cette province.

M. Fisher: Je suis très heureux que l'honorable représentant me donne cette assurance. Examinons maintenant cette affaire de l'autre point de vue. Tant que ce minimum existera, le rapport sera isolé de son contexte ou ne reposera sur rien. Vu cette excellente représentation de l'Île-du-Prince-Édouard, le ministre a-t-il étudié, avec ses collègues des régions où existe un minimum, la possibilité de demander aux provinces qui ont trop de représentants par rapport à la population d'accepter une diminution volontaire de leur représentation, au lieu d'augmenter le nombre de sièges au Parlement du Canada?

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable représentant devrait poser cette question à l'honorable député de Queens.

M. Fisher: Je suis scandalisé que le ministre tourne en une discussion générale et irresponsable le débat sur une mesure présentée par lui et le gouvernement. Qu'il l'admette ou non, et je doute fort qu'il en convienne, car il sait que cette question est assez délicate, voilà une considération importante dans toute cette affaire. On a beaucoup fait état de la comparaison entre Scarborough qui compte 200,000 habitants et l'Île du Prince-Édouard qui, avec moins de 100,000 habitants, a pourtant quatre sièges. Voilà un aspect de l'anomalie qui existe par suite de la représentation d'après la population.

Une des choses qui devient très apparentes quand on examine les règlements touchant le partage des sièges entre les provinces, c'est qu'on soustrait maintenant de 265 et qu'on arrive à 247 avant d'avoir obtenu les diviseurs. J'imagine, à en juger par le rapport de la population de la Nouvelle-Écosse au reste du pays, que le nombre va bientôt descendre davantage, peut-être jusqu'à 237. Alors, le diviseur rompt entièrement l'équilibre. En réalité, si le mouvement accentué de la population vers certaines régions persiste, on aura vraisemblablement la représentation suivant la population dans à peu près trois provinces, et toutes les autres seront protégées par un minimum.

Je ne prétends pas ici que nous devrions nous dispenser d'un minimum, mais je veux savoir si le gouvernement a réfléchi à ce problème pour trouver moyen de ne pas augmenter le nombre de sièges. Les honorables députés en cette Chambre savent bien qu'augmenter le nombre de sièges serait une chose bien plus facile pour nous. Mais cela ne signifie pas tellement à l'égard d'une meilleure représentation pour les gens du pays, et cela ne nous aide pas beaucoup à dominer le fait

[M. Fisher.]